

La commune - le conseil municipal - le maire

Les élections municipales

Tous les 6 ans, les électeurs de la commune élisent des conseillers municipaux qui à leur tour désignent, parmi eux, un maire et des adjoints.

La commune est donc gérée par :

- ⇒ Une assemblée : le Conseil municipal
- ⇒ Un homme ou une femme : le maire

Le Conseil municipal

Le Conseil municipal vote le budget de la commune ; il décide de la construction et de l'entretien de la voirie (routes et chemins), de l'achat, de la vente ou de l'échange d'immeubles (terrains ou bâtiments), de la construction d'équipements (écoles, crèches, gymnases, terrains de sport, hôpitaux, salles des fêtes, ...)

Le Maire

- ⇒ **Il représente l'État dans la commune :**
 - ◆ Il est officier d'état civil (il célèbre les mariages, enregistre les naissances et les décès, ..)
 - ◆ Il est officier de police judiciaire (il constate les délits, avec l'aide de la Police ou de la Gendarmerie, il fait respecter l'ordre dans la commune)
 - ◆ Il délivre les permis de construire
 - ◆ Il organise les élections
- ⇒ **Il est le premier magistrat de la commune :**
 - ◆ Il prépare et préside les réunions du Conseil municipal et fait appliquer ses décisions
 - ◆ Il prépare le budget de la commune ; il paye les dépenses et fait encaisser les recettes
 - ◆ Il signe les marchés, contrats ou actes, quand le Conseil municipal a décidé de faire réaliser des travaux, d'acheter, de vendre, d'emprunter, ...

Quelle est la durée d'un mandat municipal ?

Qui est à la tête de la commune ?

Par qui est-il élu ?

Par qui est-il secondé ?

Conseil municipal ou maire ?

◇ Il prépare le budget de la commune : _____

◇ Il est officier de la police judiciaire : _____

◇ Il décide la construction d'une école : _____

◇ Il est élu pour 6 ans au suffrage universel direct : _____

◇ Il célèbre les mariages : _____

Recettes et dépenses d'une commune

La commune reçoit de l'argent et en dépense.

D'où vient l'argent ?

- ◇ Des contribuables : chaque année, le Conseil municipal fixe le montant des impôts qui leur seront réclamés
- ◇ De l'Etat : chaque année, l'Etat verse de l'argent aux communes pour leur permettre de faire face à leurs dépenses
- ◇ Du département : il verse des subventions aux communes qui réalisent d'importants travaux
- ◇ Des usagers des services communaux : vente d'eau, redevance d'assainissement, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ...)
- ◇ Des emprunts que la commune contracte pour acheter, construire, restaurer, ...

Où va l'argent ?

Il permet à la commune d'offrir à ses habitants de nombreux services. Par exemple :

- ◇ La commune finance la construction et l'entretien des écoles
- ◇ De jour comme de nuit, le service incendie est prêt à intervenir
- ◇ L'hôpital accueille malades et blessés 24 heures sur 24
- ◇ Le bus permet de circuler plus aisément en ville
- ◇ L'entretien des routes et trottoirs pèse dans le budget communal
- ◇ Les équipements sportifs sont également des services communaux

Associe chacune des recettes suivantes à son débiteur (la personne ou l'organisme qui verse l'argent)

- | | | | |
|----|--|----|--------------------------------|
| a. | Prêt accordé par la Caisse d'Epargne | 1. | Contribuable |
| b. | Taxe d'habitation | 2. | Etat |
| c. | Subventions accordées par le Conseil Général | 3. | Département |
| d. | Redevance d'assainissement | 4. | Usagers des services communaux |
| e. | Dotations globales de fonctionnement | 5. | Emprunts |

1	2	3	4	5

Ma commune

Quel est le nom de ma commune?

Combien y a-t-il d'habitants dans ma commune ?

Comment s'appellent les habitants ?

Combien y a-t-il de conseillers municipaux ?

Quel est le nom du maire ?

Quelle est la superficie de ma commune ?

Combien y a-t-il de groupes scolaires dans ma commune ?

Cite les fonctions et les noms de quelques employés municipaux :

Quels sont les services présents dans ma commune ?

Etat-civil

Ordures ménagères

Parc municipal

Ecole

Cimetière

Service de la voirie

Stade municipal

Pompiers

Bureau d'aide sociale

Piscine municipale

Service des eaux

Transports urbains

Tennis municipal

Salle des fêtes